

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 22/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier, à la lumière des évolutions techniques, la liste positive d'additifs alimentaires établie par la directive 95/2/CE. CONTENU: la proposition de modification de la directive 95/2/CE autorise l'utilisation de certains nouveaux additifs alimentaires qui sont actuellement interdits mais qui ont été évalués récemment par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) et ont été considérés comme propres à la consommation humaine. De plus, certains nouveaux additifs alimentaires autorisés temporairement par certains Etats membres et évalués par le CSAH, sont couverts par cette proposition. En outre, la proposition prévoit l'utilisation d'additifs alimentaires déjà autorisés dans certaines applications nouvelles.